

**SEANCE DU 19 FEVRIER 2025****Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 3  
Absents excusés : 4  
Absents : 2  
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-NEUF FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Florian GIBIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2025 PARTIELLE AU BUDGET ANNEXE  
« TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES » DEL2025-007**

**Rapporteur : Michel BELIN**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe « transport public de personnes » retrace l'activité de transport public de personnes assurée par la commune, relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et pour lequel un équilibre par le budget général est autorisé à titre dérogatoire, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ayant pour conséquence une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

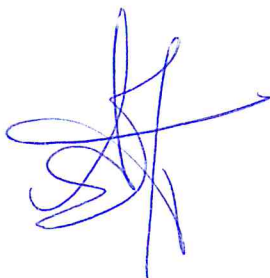
Afin de pouvoir régler les factures de décembre 2024 et janvier 2025 à Transdev Mont Blanc Bus, il convient d'accorder une subvention d'équilibre partielle au budget annexe « transport public de personnes », en attendant le vote du budget 2025 qui aura lieu en mars 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

| Pour : 12 | Contre : | Abstention : |
|-----------|----------|--------------|
|-----------|----------|--------------|

- **D'ALLOUER** au budget annexe « transport public de personnes » une subvention d'équilibre partielle, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, pour un montant de **130 000 Euros**.
- **DE DIRE** que la subvention d'équilibre sera imputée au compte 65736221 subventions de fonctionnement aux BA/régies à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale.
- **DE DIRE** qu'une subvention d'équilibre complémentaire sera votée par le Conseil Municipal, lors de l'adoption du Budget Primitif 2025, et qu'elle sera versée en fonction des besoins du budget annexe « transport public de personnes ».

En Mairie, le 19 février 2025  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 19 février 2025  
Le Maire,  
François BARBIER

